

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MARS 2019 18H30

Sous la Présidence du Maire, Christian LIBERT.

Présents : BARON Sylvie / DIETRICH Annick / MERKLING Monique / PRIM Josette / SCHOTT Daniel.
SCHWEYER Chantal

Absent avec procuration : RIEHL Julien

Absents excusés : BAILLEUX Yves, FREYSZ Philippe, RABET Isabelle, WASERMAN Sylvain

1e point : Approbation des comptes rendu du dernier conseil du 04 février (approuvé)

2e point : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de la doyenne en âge, Josette PRIM, M. le Maire ayant quitté la salle pour ce point, le Compte Administratif de l'exercice 2018, présenté par Monique MERKLING, Adjointe au Maire et responsable de la Commission finances fait apparaître les résultats d'exercices cumulés suivants :

Fonctionnement : résultat

2018	Dépenses	364 769.05 Euros		
	Recettes	464 661.98	Euros	Excédent 2018 : 99 892.93

Investissement : résultat

2018	Dépenses	662 024.79	Euros	
	Recettes	78 264.52	Euros	déficit 2018 – 583760.27

Excédent Global cumulé à la clôture 2018 : **en fonctionnement 303 577.18+ en investissement 2 722.91**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3e point : Adoption du compte de gestion 2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2018.

4e point : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comme suit : le résultat 2018 présente un **excédent global** à la clôture de l'exercice 2018 de

Affectation obligatoire		
A l'apurement du déficit (Crédit)		Euros
Solde disponible en FONCTIONNEMENT excédent	303 577.18	Euros
Affecté comme suit : Au 002 résultat d'exploitation reporté en fonctionnement	286 470.09	
Et 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	17 107 .09	
 INVESTISSEMENT SOLDE CUMULE CRÉDITEUR	2722.91	Euros
Affecté comme suit : Au 001 solde d'exécution	2722.91	
 Et RESTES à RÉALISER INVESTISSEMENT VOTES dépenses	70 000	
Et recettes en restes à réaliser	50 170 €	

Le conseil après délibération, à l'unanimité, accepte la redistribution des excédents et déficits dans le budget 2019

5e point : Vote des subventions 2019, il est décidé de donner à toutes les associations du village 400 euros / montant à l'article 6574 : 5700 euros à verser. La liste des subventions 2019 proposée est après délibération, adoptée à l'unanimité.

6e point :

FIXATION DES TAUX IMPÔTS LOCAUX COMMUNAUX

, le Conseil Municipal délibère sur l'augmentation de 1,50 % des trois taxes TH et TF et TFNB pour l'exercice 2019, elles seront comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,68 %
- Foncier Bâti : 14,32 %
- Foncier Non Bâti 38,76%

Le conseil après délibération décide de voter ces taux à 7 voix pour et 1 voix contre.

7e point : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF pour l'année 2019**

Le Budget Primitif pour l'exercice 2019 qui se décompose comme suit est adopté après délibération, à l'unanimité

Fonctionnement :	Dépenses :	752 796, 84Euros
	Recettes:	752 796, 84 Euros
Investissement :	Dépenses:	556 814, 93 Euros
	Recettes :	556 814,93 Euros

8e point :

Réajustement du montant de la subvention DETR travaux sécurité voiries

Demande d'une subvention à la préfecture DETR pour les travaux RÉACTUALISATION DU MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX QUI PASSE DE 25 000 HT DÉLIBÉRATION 04/2019 à 10330 HT

Appel à projet éligible DETR 2019 Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux ; délibération modifiée

- En projet éligible à la DETR poste aménagement de sécurité sur les voiries en particulier les entrées de villages sur routes départementales sécurisation des abords.
- Estimation des travaux : 10330 € HT / Calendrier début premier semestre 2019
- Plan de financement : Auto financement
- Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, pour 2019 de revalider ce programme dont les travaux seront bien inscrits au budget 2019 et débiteront dès qu'ils peuvent bénéficier de l'obtention de dotation dans le cadre de la DETR 2019 dossier qui a déjà été transmis à la préfecture.

9e point :

Rédaction à partir de 2019 d'un bail à fermage sur la parcelle 244 section 5 (La décision de 2016 doit être modifiée)
Renouvellement du Bail de locataire de terre communale Fermage de 9 ans à compter du 15/04/2019

Notification doit être faite à l'ancien locataire M. GOOS du nouveau Bail de fermage dressé à QUATZENHEIM le 15/04/2019 Les prix de location seront appliqués pour comme ci-après sur la base de 2018 mais revue en novembre 2019:

<u>fermiers</u>	<u>superficie</u>	<u>type</u>	<u>2018</u>
GOOS Jean-Michel 67117 HURTIGHEIM	24.6	Terre	42 euros 45 PARCELLE 244 section 5 près

Et revus annuellement suivant l'indice de fermage en vigueur relatif à l'agriculture fixées par les autorités compétentes fin d'année novembre environ (2018 indice 103.05). Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce nouveau bail, charge au maire de l'appliquer, de faire signer aux parties tous documents et de mettre en recouvrement les années à percevoir.

Et pour les deux autres parcelles exploitées, celles-ci, seront en bail précaire gratuit signé entre la commune et M. Jean-Michel GOOS

Section 5 : parcelles 240 de 16.1 ares et 241 de 60 ares

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, cette proposition et charge le maire de la continuité du dossier.